

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT**

DOMAINE EAUX ET ENVIRONNEMENT

Office de l'environnement – Chemin du Bel'Oiseau, 2882 Saint-Ursanne

Chemin du Bel'Oiseau 12  
Case postale 69  
CH-2882 Saint-Ursannet +41 32 420 48 00  
f +41 32 420 48 11  
secr.env@jura.ch**Aux administrations communales  
jurassiennes**

Saint-Ursanne, le 22 décembre 2020

**Votre dossier est traité par:**

André Gaudreau, t +41 32 420 48 18, andre.gaudreau@jura.ch

**Déchets spéciaux des ménages (DSM)**Madame le Maire, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Ci-après, nous vous communiquons les dates et heures d'ouverture 2021 des centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM). **Ces déchets représentent des quantités relativement faibles mais peuvent être extrêmement polluants lorsqu'ils sont éliminés avec les déchets urbains ou déversés dans les canalisations. Il est donc impératif qu'ils soient éliminés dans des filières spécifiques par des entreprises spécialisées.**

Depuis l'an 2000, trois centres de collecte<sup>1</sup> acceptent gratuitement les déchets spéciaux provenant des ménages jurassiens. Les déchets spéciaux provenant de l'industrie, de l'artisanat ou d'exploitations agricoles doivent être éliminés directement chez un preneur autorisé, conformément à l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD).

Dans les centres de collecte, lesquels sont financés actuellement par le fonds sur les déchets gérés par notre Office, une personne compétente prend en charge les déchets et les stocke provisoirement avant qu'ils ne soient acheminés vers une entreprise spécialisée, qui les trie et les élimine dans les filières agréées.

Ce concept d'élimination des DSM n'empêche en rien des initiatives des communes. Elles peuvent par exemple collecter elles-mêmes les DSM et les amener ensuite directement dans l'un des centres de collecte. Les manutentions doivent alors être effectuées par l'employé communal ayant acheminé les DSM et non par le représentant du Centre régional. **Dans ce cas de figure, le stockage, la manutention ainsi que le transport sont sous l'entière responsabilité de la Commune.** Le transport doit alors respecter l'ordonnance fédérale relative au transport des marchandises dangereuses par la route (SDR).

D'autre part, le Centre régional devra refuser de prendre en charge des déchets qui n'auront pas été conditionnés dans les règles de l'art. Pour ces différentes raisons, liées à la responsabilisation et à la prise de risque, ENV n'encourage pas les Communes à collecter les DSM, mais plutôt à inciter la population à acheminer ses déchets directement dans l'un des trois centres régionaux de collecte.

<sup>1</sup> Station d'Épuration de Porrentruy et Environs (SEPE), Zone industrielle, 2900 Porrentruy  
K+S Entsorgung (Schweiz) AG, Zone industrielle, Rue St-Henri 2, 2800 Delémont  
Landi ArcJura SA, Zone industrielle, Chemin des Labours 12, 2350 Saignelégier

Les dates et heures d'ouverture des trois centres de collecte figurent ci-dessous avec indication des jours et heures d'ouverture par district pour l'année 2021 :

District	Site de collecte	Jour en 2021
Ajoie	Station d'épuration du SEPE Zone industrielle Bonne-Fontaine 8 032-466 33 66 2900 Porrentruy  => 3 <sup>e</sup> lundi du mois : <b>14h00-17h00</b> (en cas de jour férié : report au 4 <sup>ème</sup> lundi du mois)	18 Janvier 15 Février 15 Mars 19 Avril 17 Mai 21 Juin 19 Juillet 16 Août 20 Septembre 18 Octobre 15 Novembre (Férié) → <b>report au 22 Novembre</b> 13 Décembre
Delémont	Recyplus Entsorgung AG (ex. K+S Entsorgung AG) Zone industrielle Rue St-Henri 2 032-423 16 62 2800 Delémont  => 3 <sup>e</sup> mardi du mois : <b>16h00-18h00</b> (en cas de jour férié : report au 4 <sup>ème</sup> mardi du mois)	19 Janvier 16 Février 16 Mars 20 Avril 18 Mai 22 Juin 20 Juillet 17 Août 21 Septembre 19 Octobre 16 Novembre 21 Décembre
Franches-Montagnes	Landi ArcJura SA Zone industrielle Chemin des Labours 12 032-936 51 15 2350 Saignelégier  => 1 <sup>er</sup> lundi du mois : <b>16h00-18h00</b> (en cas de jour férié : report au 2 <sup>ème</sup> lundi du mois)	04 Janvier 01 Février 01 Mars 05 Avril 03 Mai 07 Juin 05 Juillet 02 Août 06 Septembre 04 Octobre 01 Novembre (Férié) → <b>report au 08 Novembre</b> 06 Décembre

Ce tableau est également disponible sur notre site

<https://www.jura.ch/DEN/ENV/Dechets/Dechets-speciaux-des-menages.html>.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Christophe Badertscher  
Responsable du Domaine




e.r.  
André Gaudreau  
Collaborateur scientifique